



# Les Essentiels

La boîte à outils  
des ressources  
de l'Agence

Spectacle vivant  
Techniques de la scène

## L'ACCUEIL D'UN SPECTACLE DANS UNE SALLE NON-ÉQUIPÉE MODE D'EMPLOI

L'Agence culturelle d'Alsace, dans sa vocation d'accompagner les élus et agents des collectivités territoriales ainsi que des dirigeants des petites et moyennes structures culturelles, a créé une collection de tutoriels autour du spectacle vivant.

Ces outils sont là pour donner des moyens pour comprendre des actions transversales, leurs enjeux, et permettre leur mise en application concrète : la médiation culturelle, la résidence d'artiste, l'accueil d'un public petite enfance, ou encore l'accueil d'un spectacle au sein d'une salle non-équipée. Autant de conseils pour aider les équipes à mettre en place des projets culturels.

Pour cela, une vidéo pour chaque dispositif permet une compréhension globale du sujet. Et pour aller plus loin, des guides pédagogiques sont téléchargeables. Ils permettent d'approfondir une thématique.

Retrouvez ici des conseils d'aménagement d'une salle non-équipée pour accueillir un spectacle. Un guide pratique qui vous aidera à saisir les enjeux de l'accueil de spectacles dans les bonnes conditions !



L'Agence culturelle est un outil au service des politiques publiques de la culture. Elle apporte aux élus, créateurs, diffuseurs, professionnels et bénévoles, son soutien dans le domaine de l'information, de l'ingénierie, de l'accompagnement artistique, des moyens techniques ainsi que de la formation. Elle intervient, avec ses partenaires, dans le domaine du spectacle vivant, du cinéma et image animée, des arts plastiques et des politiques culturelles. Elle contribue à une meilleure qualification des acteurs culturels en assurant des missions de formation et de conseil. Lieu de concertation et de réflexion, l'Agence culturelle participe d'une manière générale au développement culturel du territoire dans une perspective d'aménagement de celui-ci, d'élargissement des publics, de qualification des pratiques culturelles professionnelles et amateurs. Elle favorise la concertation entre les acteurs de la vie culturelle aussi bien à l'intérieur de la région qu'entre celle-ci et les autres régions françaises et étrangères.

# SOMMAIRE

## 1 - L'espace du spectateur, « la salle »

- a. Trouver le meilleur rapport scène/salle
- b. Garantir un espace sécurisé

## 2 - La technique ou « l'espace scénique »

- a. Les dimensions de l'espace scénique
- b. Les accroches
- c. La draperie
- d. La lumière
- e. Le son
- f. La vidéo

## 3 - Points divers...et incontournables !

- a. Un spectacle nécessite l'obscurité totale
- b. Le stockage
- c. La régie
- d. Dans la salle

## 4 - Le personnel

- a. Les manutentionnaires
- b. Les électriciens
- c. Le monteur de structures scéniques
- d. Les régisseurs ou techniciens
- e. Le personnel de sécurité

## 5 - En résumé

### Conditions d'utilisation

Toute reproduction, intégrale ou partielle, des textes publiés dans le document n'est pas soumise à une autorisation préalable mais doit toutefois obligatoirement comporter la mention suivante : éditeur : « Agence culturelle d'Alsace - 2016 ».

Sous réserve des 3 conditions suivantes :

- gratuité de la diffusion
- respect de l'intégrité des documents reproduits

- citation explicite de l'Agence culturelle d'Alsace comme éditeur et mention que les droits de reproduction sont réservés et strictement limités.

Les photographies et images ne peuvent être reproduites sans autorisation préalable et dès lors qu'un droit de copie serait accordé, la mention du copyright indiquée au demandeur par le Pôle Communication & Ressources devrait impérativement figurer sur le support utilisé à cette fin.

### Ours

- Conception rédaction : Xavier Burgy, Marc Jacquemond et Serge Farrugia
- Directeur de publication : Francis Gelin, Directeur général de l'Agence culturelle d'Alsace
- Coordination éditoriale : Sabine Frantz d'Ours
- Ont participé à cette publication : Virginie Lonchamp, Marc Jacquemond, Serge Farrugia, Noémie Varciat
- Graphisme : Atelier Paste 4
- Date de publication : 2016

### Remerciements

À Xavier Burgy pour sa contribution.



# PRÉAMBULE

Il est important d'adapter et de configurer un lieu pour accueillir un spectacle, tant administrativement que techniquement. Pour que la représentation auprès du public se fasse dans les meilleures conditions, il est indispensable de prendre en compte plusieurs critères.

En premier lieu, l'organisateur et l'exploitant du lieu sont chargés d'informer le maire de la commune concernée du caractère du spectacle afin d'obtenir son autorisation.

À ce titre, une demande d'autorisation doit être effectuée en mairie.

## Elle précisera :

- la nature de la manifestation,
- les risques qu'elle présente,
- sa durée,
- sa localisation exacte,
- l'effectif prévu,
- les matériaux utilisés pour les décors envisagés,
- le tracé des dégagements,
- les mesures complémentaires de prévention et de protection proposées.

**Le maire pourra demander le passage d'une commission de sécurité qui contrôlera le respect des règles de sécurité vis-à-vis du public.**

Cette autorisation qui précise, entre autres, la capacité d'accueil de public dans un lieu précis ainsi que les activités pouvant être réalisées, peut être accordée pour une ou plusieurs manifestations se déroulant durant une période fixée par les organisateurs.

Par ailleurs, l'aménagement des espaces devra répondre à un certain nombre de critères relatifs à l'espace du public, à l'espace scénique, et à l'organisation de la sécurité.



# 1 L'ESPACE DES SPECTATEURS, « LA SALLE »

## a. Trouver le meilleur rapport scène/salle

L'objectif est d'obtenir le meilleur rapport scène/salle, c'est-à-dire offrir au public la meilleure visibilité et audition.

### Différentes configurations sont possibles :

- scène de plain-pied et spectateurs sur gradins,
- scène surélevée et public en parterre de chaises ou gradins,
- public autour de l'espace de jeu pour un spectacle multi-frontal,
- debout pour un concert de musique actuelles.

La configuration doit être définie en fonction de l'espace, mais il faut faire attention à ne pas négliger les besoins du spectacle ! Par exemple, un spectacle de danse implique une visibilité totale du sol et de l'espace scénique par les spectateurs.

## b. Garantir un espace sécurisé

Quelle que soit la configuration de la salle, il est important que celle-ci soit sécurisée.

L'autorisation accordée par le maire indiquera une jauge maximale.

### Elle tiendra compte :

- de l'effectif des personnes constituant le public ;
- de l'effectif des autres personnes se trouvant à un titre quelconque dans les locaux accessibles ou non au public et ne disposant pas de dégagements indépendants de ceux mis à la disposition du public.

### Ne pas oublier

- Le nombre de «dégagements» (cheminements d'évacuation, couloirs, issues de secours, etc.) doit être suffisant. Il est nécessaire qu'ils restent libres et accessibles en permanence. Par exemple, les spectateurs ne doivent pas être assis sur des marches d'escalier ;
- il est nécessaire que le lieu soit équipé d'un système de détection et d'alarme incendie ;

– en fonction de la jauge, de la configuration de l'espace scène/salle et des décors, il vous sera demandé de mettre en place un service de sécurité incendie (personnel désigné et formé ou agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne (SSIAP)).

Tous ces éléments devront être renseignés dans la demande d'autorisation effectuée auprès de la mairie.



## 2 LA TECHNIQUE, OU « L'ESPACE SCÉNIQUE »

Le lieu du spectacle - la scène - est un espace technique qui requiert un savoir-faire. Le son, la lumière, la draperie, les praticables sont mis en place par des techniciens qui ont une formation spécifique et une forte expérience. Ils assurent la qualité de l'accueil des artistes et de leur prestation. De plus ils sont les garants de la sécurité sur scène où de nombreux éléments sont accrochés en hauteur, au-dessus du public (artistes et spectateurs).

Ces techniciens, que l'on appelle de façon générique des régisseurs, connaissent les exigences techniques du spectacle accueilli. Ils sauront également adapter leurs besoins aux possibilités et contraintes de la salle choisie.

L'ensemble des besoins du spectacle est listé dans « la fiche technique ». Ce document, très important, est transmis par la compagnie et accompagne bien souvent le contrat.

### Parmi les éléments qu'il est important d'aborder :

**a. Les dimensions de l'espace scénique :** (largeur, hauteur, profondeur), la nature du sol et des murs (couleur, matière, etc.), ainsi que les coulisses et les circulations possibles autour de la scène, les loges rapides, etc.

**b. Les accroches :** tous les éléments - à demeure ou installés pour l'occasion - qui permettent, en fonction des besoins du spectacle, d'accrocher tout ce qui se trouve en hauteur : projecteurs, draperies (frises et pendrillons), enceintes, poulies...

**c. La draperie :** les rideaux noirs permettent de créer une cage de scène avec des coulisses et de masquer tout ce qui ne fait pas partie du spectacle ou qui pourrait le parasiter (des murs blancs par exemple). Les rideaux peuvent aussi améliorer l'acoustique.

L'implantation de la draperie est importante : une belle cage noire, installée avec soin, permet au spectacle d'exprimer tout son potentiel en ne donnant à voir aux spectateurs que les éléments désirés et en permettant une exploitation optimale des lumières et de la vidéo.

Dans le spectacle, les draperies ne sont pas des textiles classiques mais répondent à une réglementation spécifique, vis-à-vis de leurs comportements au feu.



**d. La lumière :** Le régisseur lumière fournit une liste de projecteurs selon les besoins du spectacle. La puissance électrique doit donc être suffisante pour alimenter des projecteurs qui, additionnés, sont très gourmands en énergie.

**Conseil :** faire appel à un électricien afin de disposer d'une alimentation électrique triphasée et de protections électriques adéquates.

**e. Le son :** Les équipements de sonorisation sont d'une forte technicité. Un haut-parleur ne répond pas aux mêmes caractéristiques s'il est utilisé pour le public ou comme retour de scène pour les musiciens. À chaque spectacle correspond une attente et un matériel spécifique.

**A noter :** En aucun cas les niveaux sonores de la salle ne devront dépasser les 105 dB(A)

**f. La vidéo :** le recours à de la projection vidéo est de plus en plus fréquent et demande une compétence certaine.

La bonne définition des besoins techniques du spectacle permettra d'estimer au plus juste le budget de location de matériel ainsi que le nombre de techniciens pour l'installation et les réglages.

L'ensemble de ces précisions est la base de l'élaboration du planning de travail (temps, qualification et effectif du personnel) pour les phases de montage / d'exploitation / et de démontage du spectacle. Si le spectacle est un moment souvent festif, ce qui l'entoure entre dans un cadre défini par le Code du travail, notamment pour ce qui est du montage et du démontage.

Il est strictement interdit de travailler 15 heures d'affilée « parce que c'est le spectacle ». La durée du temps de travail est réglementée et l'employeur en est le garant. Aussi, afin d'anticiper au mieux les risques d'accidents, il est indispensable de planifier les projets de manière réaliste en y intégrant les temps de montage et de démontage.



# 3 POINTS DIVERS... ET INCONTOURNABLES !

## a. Un spectacle nécessite l'obscurité totale

- Même si le spectacle est programmé le soir, les réglages et les répétitions ont sûrement lieu en journée. Les entrées de lumière du jour doivent être occultées.
- Attention, les mesures d'obscurcissement provisoires (si le lieu ne dispose pas de rideaux ou de stores) ne doivent pas entraver les issues de secours.

Ne jamais occulter les éclairages de sécurité sans accord de la commission de sécurité.

## b. Le stockage

Il est nécessaire, surtout pour les caisses de matériel et les décors, de prévoir des lieux de stockage adaptés et isolés du public.

Ces zones de stockages ne devront jamais se trouver dans les dégagements et sous les structures scéniques (gradins, scènes...).

## c. La régie

Les régisseurs travaillent pour le public. L'emplacement de la régie doit leur permettre de voir et d'entendre selon les exigences du spectacle pour fournir un travail de qualité. La plupart du temps, la régie est en salle.

## d. Dans la salle

Il est parfois nécessaire de déprogrammer des activités simultanées (danse, musique, chorale, repas des aînés, ateliers des petits, etc.) dans les espaces connexes. Elles pourraient en effet perturber les répétitions ou le spectacle, et vice versa.



## 4 LE PERSONNEL

Plusieurs types de personnels sont nécessaires :

### a. Les manutentionnaires

La mise en place d'un spectacle demande souvent un important travail de manutention qui doit être effectué par du personnel équipé en conséquence (Équipement de Protection Individuelle, chaussures de sécurité, gants, casques).

### b. Les électriciens

Intervention d'un électricien habilité.

### c. Les monteurs de structures scéniques (gradins, scènes, portiques...)

Soit par du personnel d'entreprises extérieures soit par du personnel local formé et désigné. Dans tous les cas, ces opérations seront supervisées par des professionnels compétents, en mesure de détecter une anomalie, un dysfonctionnement, un risque particulier dans le montage et la stabilité de la structure.

### d. Les régisseurs ou techniciens

Formés aux métiers du spectacle, ils peuvent venir compléter l'équipe technique de la compagnie accueillie. Des agents municipaux sont aussi initiés à ces métiers.

### e. Le personnel de sécurité

Pour assurer d'une part la gestion de la sécurité incendie (SSIAP, personnes formées à l'utilisation des extincteurs et à l'évacuation), et d'autre part le service d'ordre.





## 5 EN RÉSUMÉ

L'accueil d'un spectacle dans une salle non-équipée n'est jamais anodin. Cela mobilise du temps, de l'énergie, de l'argent et la responsabilité de l'organisateur est engagée pénalement. Il lui appartient de respecter les règles de montage technique, de temps de travail, de sécurité du public.

Organiser un spectacle ne s'improvise pas ! Les réglementations applicables étant très précises, il convient de s'entourer de personnes compétentes et expérimentées afin d'être aidé : techniciens intermittents du spectacle, prestataires, services des Villes, organismes agréés, SDIS, sont des ressources à même d'accompagner et d'aider à la prise de décision.



1 route de Marckolsheim  
F-67600 Sélestat  
Tel. 03 88 58 87 58  
culture-alsace.org

